



La Framboisière

Maison Blanche Sologne

Bonjour et bienvenue à La Framboisière !

Nous sommes très heureux que vous ayez choisi notre Maison pour votre séjour.

Avant de vous installer et de vous mettre à l'aise, nous aimerions vous faire connaître le règlement intérieur de ce meublé de tourisme. Les comprendre et les respecter permettra à chacun de passer un séjour confortable et agréable !

Une lecture attentive du règlement intérieur vous garantit de ne pas avoir de réduction de votre caution au moment du départ.

Veillez-vous assurer de lire et de bien comprendre le règlement intérieur au début de votre séjour. Si quelque chose n'est pas clair, veuillez nous contacter afin que nous puissions vous l'expliquer plus en détail pour éviter tout malentendu.

- ❖ Veuillez traiter cette maison avec le même respect que la vôtre. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour en faire un espace agréable dont vous pourrez profiter.
- ❖ Nous espérons que vous aurez beaucoup de rires et de plaisir pendant vos vacances ! Cependant, nous vous serions reconnaissants de faire attention et de limiter le bruit par respect pour les voisins. **Comme la propriété jouxte la maison voisine, veuillez être particulièrement vigilant quant au bruit qui y règne, notamment en proscrivant la musique au niveau de la piscine.**
- ❖ Veillez à maintenir un bon niveau de propreté tout au long de votre séjour, cela facilitera grandement votre départ ! Et pensez à la vaisselle !
- ❖ La propreté est une priorité ; veillez à sortir les poubelles dans le container prévu à cet effet qui est dans le cabanon de la mare aux canards.
- ❖ En cas de dommages accidentels, cela peut arriver, il est indispensable de nous tenir informé immédiatement.
- ❖ La dépendance est privée et fermée à clé ; n'essayez pas de l'ouvrir.
- ❖ Vous trouverez dans la lingerie le panneau électrique, à côté de la porte d'entrée. Veuillez ne l'ouvrir qu'en cas de panne de courant, ce qui est peu probable.



DURÉE DE LOCATION

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation et déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

ARRIVEE ET DEPART

- ❖ Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 17h.
- ❖ Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h.
- ❖ A votre arrivée, vous seront remis les clés, le règlement intérieur, les décharges et conditions pour l'usage de la piscine et des points d'eau ainsi qu'un inventaire.
- ❖ Un état des lieux sera fait en début et en fin de séjour.

Rappel !!!

Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.

MATERIEL FOURNI

- ❖ Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes et oreillers, conformément à l'inventaire.
- ❖ Vous devez obligatoirement laisser sur place les draps housses pour envelopper les matelas, les taies d'oreillers et les housses de couettes.
- ❖ Les draps et autres linges de maison (parures de lit, serviettes, torchons...) sont fournis.
- ❖ Chaque matelas et oreiller est équipé d'une alèse : elles devront être propres et maintenues lors du départ.
- ❖ Les lits seront faits à votre arrivée.
- ❖ Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée incluant sacs poubelles, éponges, lessive, pastilles lave-vaisselle, produits ménager, sel, poivre, vinaigre, huile... Ayez la gentillesse de le renouveler pour les autres arrivants.

Rappel !!!

Avant votre départ les parures de lits devront être pliées et déposées au pied de chaque lit, les serviettes de toilette seront pliées dans les salles de douches respectives.

UTILISATION DES LIEUX

- ❖ Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- ❖ La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois et afin de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- ❖ Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique. C'est une fosse septique et non un tout à l'égout.



- ❖ Chaque porte d'accès au logement est munie d'une serrure à clé. Veillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsables de tout vol et de toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.
- ❖ Utilisation de la cheminée : Il est interdit de faire des grillades dans la cheminée du salon. Les cheminées de l'étage sont condamnées.
- ❖ Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- ❖ Nous vous remercions de bien vouloir respecter la tranquillité des abeilles des ruches de la propriété, les panneaux d'affichage ainsi que les consignes de sécurité transmises lors de votre arrivée.
- ❖ Des extincteurs ont été placés dans le logement : veuillez prendre connaissance de leur emplacement au moment de l'état des lieux d'entrée.
- ❖ Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété (notamment la musique au niveau de la piscine), doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- ❖ Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 7h du matin.
- ❖ Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres en cas de risques de pluies (et notamment d'orage). Toute dégradation du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des parquets) sera imputable au locataire.
- ❖ Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence.
- ❖ Les locataires s'engagent à ne pas établir de tentes ou caravanes, même temporairement, dans le jardin.

Rappel !!!

Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du domaine.

Pour la sécurité des enfants, la grille d'entrée du portail devra systématiquement être fermée. Le code du portail est à votre disposition. Nous vous remercions de votre compréhension.

UTILISATION DE LA PISCINE ET DES PLANS D'EAU

- ❖ L'usage de la piscine est soumis à l'acceptation de la notice d'utilisation et du règlement spécifique de la piscine.
- ❖ Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le parc avec sa piscine et la mare peuvent présenter des dangers de noyade, ne laissez pas les enfants s'y promener seuls sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable.

BARBECUE

Vous pouvez utiliser du charbon dans la barbecue, mais ce dernier devra être débarrassé de ses cendres.



PARKING

4/5 Véhicules pourront stationner dans la cour.

ACCUEIL DES ANIMAUX

L'accueil des animaux n'est pas autorisé, sauf accord du propriétaire. Seul le contrat de location précise si le locataire a l'autorisation de séjourner avec son animal domestique.

- ❖ Le cas échéant, le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement.
- ❖ Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître.
- ❖ Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

ASSURANCE

- ❖ **Le locataire est dans l'obligation de présenter son contrat d'assurances Responsabilité Civile portant mention « VILLEGIATURE », assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés pour les dommages tels que l'incendie, l'explosion et les dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location.**

Une attestation d'assurance établie au nom du locataire et valide doit être impérativement jointe au contrat de location.

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, veuillez avertir les secours :

- 15 : Samu,
- 17 : Police Secours,
- 18 : Pompiers,
- 112 : N° Européen (Urgence médicale, Infraction, Péril)

UTILISATION DE LA CONNEXION INTERNET - ADSL

Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

FORFAIT NETTOYAGE

- ❖ Le forfait nettoyage (dont le montant est indiqué dans le contrat) est obligatoire. Il comprend notamment le blanchissage du linge de maison et le nettoyage des pièces et des sanitaires à blanc. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre en assurant le rangement des meubles, des objets et vaisselles sans oublier de vider les poubelles.

Rappel !!!

Le logement doit être rendu impeccable :

- ❖ Les sanitaires (WC, douche et vaques "siphons"),
- ❖ L'électroménager (frigo, lave-vaisselle, lave-linge, cafetière, micro-ondes...),
- ❖ Les meubles (chaises, canapés, tables...),



- ❖ La vaisselle (couverts, assiettes, verres, plats)
- ❖ Le matériel extérieur : tables, chaises, parasols, barbecue, transat, salon de jardin...
...doivent être nettoyés et rangés.

- ❖ Les sols doivent être aspirés et nettoyés.

En cas de manquement à ces conditions, les heures de ménage supplémentaires pourront être déduites de la caution (16 Euros par heure).

ORDURES MENAGERES

Des poubelles sont mises à votre disposition.

Rappel !!!

Lors de votre départ, veuillez déposer vos sacs poubelles dans le container prévu à cet effet, au bout du chemin d'accès.

L'ENTRETIEN

Les personnes habilitées à l'entretien des espaces sont susceptibles de passer durant votre séjour pour la tonte, l'arrosage des fleurs, le soin aux poules et aux abeilles, l'entretien de la piscine...

Nous veillerons à respecter votre intimité.

EN CAS DE PROBLEME

- ❖ En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- ❖ En cas de casse, sinistre ou dégradation, merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent.
- ❖ En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir !

C'est votre période de vacances et nous espérons que vous profiterez au maximum des lieux, des équipements et de la possibilité de vous détendre et de visiter les environs.

Le site internet de la location vous permettra de repérer les meilleurs sites à visiter.

Merci d'avance pour votre participation et bon séjour à vous !